

DECRET N°2011-807 DU 29 DECEMBRE 2011

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ABMCQ).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 Juin 2006 fixant la structure- type des Ministères et le décret n°2011-553 du 24 août 2011 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2009-701 du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Métrologie et du Contrôle de la Qualité ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ABMCQ) pour une durée de trois (3) ans, les personnes dont les noms suivent :

- **Président:** Monsieur **Abdou Hanzize OCENI**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises dans le domaine de l'Industrie.

- **Membres :**
- Monsieur **Justin GANDJIDON**, représentant du Ministre en charge des Finances ;
- Monsieur **Maman TOLEBA**, représentant du Ministre en charge de l'Agriculture ;
- Madame **Louise SENOU**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises dans le domaine du Commerce ;
- Monsieur **Léonce DOVONON**, représentant du Ministre en charge de l'Energie ;
- Monsieur **Farid Abdel Kader BABA-MOUSSA**, représentant du Ministre en charge de la Santé ;
- Monsieur **Donatien ADANNOU ZONON**, représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ;
- Monsieur **Adjéhoda AMOUSSOU**, représentant du Président de la Chambre d'Agriculture du Bénin (CAB) ;
- Monsieur **Raffet LOKO**, Président de l'Association Nationale des Industriels du Bénin (ASNIB) ;
- Monsieur **Romain HOUEHOU –Président de la Ligue pour la défense des consommateurs**, représentant désigné des Associations de Consommateurs intervenant dans le domaine de la qualité des produits ;
- Monsieur **Rachidi AKANHO**, représentant élu du personnel en Assemblée Générale des travailleurs de l'Agence.

Article 2 : Toutes les structures représentées dans le Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ABMCQ) sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises,



Alayi Adijatou MATHYS



Madina SEPHOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MIPME 4 AUTRES
MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 ABMCQ 2 JO 1